



Communiqué de presse

Date : 19 janvier 2018

Poursuite des programmes d'intégration cantonaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Confédération et les cantons poursuivent les programmes d'intégration cantonaux (PIC ; période de 2018 à 2021). À cet égard, la Confédération a conclu des conventions de programme avec tous les cantons. Créés en 2014, les PIC affichent un bilan positif. L'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés figure parmi leurs enjeux décisifs.

La majeure partie de la population étrangère en Suisse est bien intégrée. Ce succès s'explique, entre autres, par le niveau élevé de la formation et du marché du travail dans notre pays. Pour autant, tous les étrangers ne parviennent pas à exploiter pleinement leur potentiel. Certains doivent améliorer leurs compétences linguistiques, d'autres ont besoin d'informations ou doivent acquérir des connaissances dans un domaine spécialisé. Or de telles lacunes peuvent considérablement entraver la réussite d'une formation ou la recherche d'un emploi.

Un large éventail de mesures

Conjointement mis en œuvre par la Confédération et les cantons selon le principe « encourager et exiger », les PIC visent à donner aux étrangers le maximum de chances de participer à la vie économique et sociale de la Suisse. L'intégration est un processus qui se développe le mieux sur un plan local, c'est-à-dire dans la commune, à l'école, sur le lieu de travail ou dans le quartier.

Depuis 2014, chaque canton dispose donc d'un PIC qui regroupe toutes les dispositions prises en rapport avec l'encouragement spécifique de l'intégration. Les PIC comportent un large éventail de mesures, dont la première information dont les étrangers bénéficient après leur arrivée en Suisse, l'intégration professionnelle et linguistique, la protection contre la discrimination et l'encouragement précoce. Ainsi, tous les cantons prévoient des offres destinées à encourager le développement des enfants du point de vue tant de leurs connaissances linguistiques que de leur santé.

L'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire au centre des

préoccupations

L'accent est mis sur les personnes relevant du domaine de l'asile et sur les jeunes adultes arrivés en Suisse à la suite d'un regroupement familial. Il est ainsi prévu d'étendre l'offre de cours de langue et de solliciter davantage d'experts en coaching du travail. Ces derniers ont pour mission de faciliter l'entrée des personnes concernées dans la vie professionnelle en les aidant notamment dans leurs recherches d'emploi et en leur inculquant les valeurs et les normes propres au monde du travail en Suisse.

Une plus grande qualité pour une efficacité accrue

Une bonne intégration ne peut se faire sans offres de qualité. La Confédération et les cantons n'auront de cesse, ces prochaines années, de continuer à développer leurs projets et de les évaluer afin de garantir l'utilisation rationnelle des moyens alloués.

Un financement assuré en commun par la Confédération et les cantons

Les PIC sont financés au moyen de subventions versées par la Confédération, les cantons et les communes. Pour l'intégration sur les plans linguistique et professionnel des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus, les cantons reçoivent de la Confédération un forfait d'intégration. Les autres offres proposées dans le domaine de l'intégration sont financées en commun, les cantons et les communes assumant au moins la moitié des frais.

Pour la mise en œuvre des PIC en 2018, la Confédération et les cantons ont prévu un budget d'environ 146,8 millions de francs. Sur cette somme, 83,6 millions de francs proviennent du forfait d'intégration et seront consacrés exclusivement à l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus.

Dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, la Confédération et les cantons étudient actuellement les possibilités d'améliorer encore l'intégration de cette catégorie d'étrangers.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.kip-pic.ch.

Renseignements :

Information et communication SEM ;+41 58 465 78 44 ; info@sem.admin.ch